

**Délibération n°35**

L'AN deux mille dix-huit, le 11 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 5 septembre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
61

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
61

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
61

**Nombre de votants :**  
61

**Date de convocation :**  
5 septembre 2018

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
19 septembre 2018

**PRESENTS :**

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jackie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Laurent PALASSE, M Philippe SCHAAL, Mme Marie-Andrée BERKES, Mme Sylvie MOIGNOUX **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Christian ARVEUF, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par M Laurent PALASSE, conseiller communautaire suppléant
- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Philippe COULON, conseiller communautaire unique de ST-OURS LES ROCHES, remplacé par Mme Marie-Andrée BERKES, conseiller communautaire suppléant
- Mme José DUBREUIL, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Jackie DIOGON
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Pierre CERLES
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à Mme Catherine VILLER-MICHON
- Mme Michèle SCHOTTEY, *a donné pouvoir* à Mme Nicole PICHARD

**Objet :**

**Amélioration de l'habitat privé-  
mise en œuvre d'un  
programme global d'aide sur le  
territoire de Riom Limagne et  
Volcans :**

- **Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat-  
Renouvellement Urbain (OPAH-  
RU) sur les centres anciens de  
Châtel-Guyon, Enval, Mozac,  
Riom, Volvic**
- **Programme d'Intérêt Général  
(PIG) sur le reste du territoire  
de Riom Limagne et Volcans**

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND**

**Rapport n°35 – Amélioration de l’habitat privé-mise en œuvre d’un programme global d’aide sur le territoire de Riom Limagne et Volcans :**

- **Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres anciens de Châtel-Guyon, Enval, Mozac, Riom, Volvic ;**
- **Programme d’Intérêt Général (PIG) sur le reste du territoire de Riom Limagne et Volcans**

Vu le code de la construction et de l’habitation, notamment ses articles L.303-1, R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l’Agence nationale de l’habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d’amélioration de l’habitat et au Programme d’Intérêt Général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022, adopté par l’assemblée départementale le 20 juin 2017,

Vu la convention partenariale du Pôle Départemental de Lutte contre l’Habitat Indigne (PDLHI) signée le 17 juillet 2018,

Vu la convention entre l’Anah et Action Logement conclue le 15 février 2015 et son avenant du 22 juillet 2016,

Vu l’avis de la Commission Locale d’Amélioration de l’Habitat du Puy-de-Dôme, en application de l’article R321-10 du code de la construction et de l’habitation en date du 22 juin 2018,

Considérant que Riom Limagne et Volcans mène différents programmes d’aide à l’amélioration de l’habitat privé et à la mise en valeur du patrimoine instaurés depuis de nombreuses années par les anciennes intercommunalités,

Considérant qu’un travail d’unification de l’intervention publique a été mené aussi bien au niveau des objectifs qualitatifs et quantitatifs, que des engagements financiers ou encore du suivi animation et de la communication,

Considérant que les axes d’intervention avancés, en corrélation avec le Plan Local de l’Habitat (PLH) en cours d’élaboration, sont :

- La lutte contre la vacance et l’accueil de nouvelles populations :
  - o Requalifier et inciter à la remise sur le marché le parc de logements vacants,
  - o Faciliter l’accession à la propriété dans le parc existant,
  - o Développer une offre de logements conventionnés notamment sur les communes ne répondant pas aux critères de la loi SRU.
- Requalifier et adapter le parc de logement :
  - o Lutter contre l’habitat indigne et dégradé,
  - o Améliorer la performance énergétique des logements anciens,
  - o Adapter les logements au vieillissement et au handicap de la population,
  - o Promouvoir une offre de logements adaptés à la demande actuelle,
  - o Accompagner les réhabilitations respectueuses du patrimoine.
- Conforter la qualité urbaine et améliorer le cadre de vie :
  - o Favoriser les opérations de réhabilitation en centre anciens,
  - o Intervenir à l’échelle de l’immeuble et de l’îlot.

Considérant qu’au regard de ces enjeux et pour une durée de 5 ans, il est proposé de mettre en place sur le territoire de Riom Limagne et Volcans, deux dispositifs d’amélioration de l’habitat privé complémentaires :

- une OPAH-RU multi-sites sur les centres anciens de Châtel-Guyon, Enval, Mozac, Riom et Volvic (périmètres clairement identifiés),
- un PIG sur le reste du territoire de RLV.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :**

- **engage une OPAH-RU et un PIG sur les périmètres identifiés en annexe et pour une durée de 5 ans,**
- **approuve les termes de la convention d’OPAH-RU et de la convention PIG,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à les signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces 2 programmes communautaires,**
- **inscrit aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides aux propriétaires privés et à l’animation de ces 2 programmes,**
- **approuve le versement des subventions aux propriétaires relevant du dispositif d’aide,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tous documents permettant le versement de ces aides,**
- **met à disposition du public au siège de Riom Limagne et Volcans et au pôle ADDT de Riom Limagne et Volcans à Volvic, le projet de convention OPAH-RU, pendant un mois, avant la signature de ladite convention.**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 12 septembre 2018**

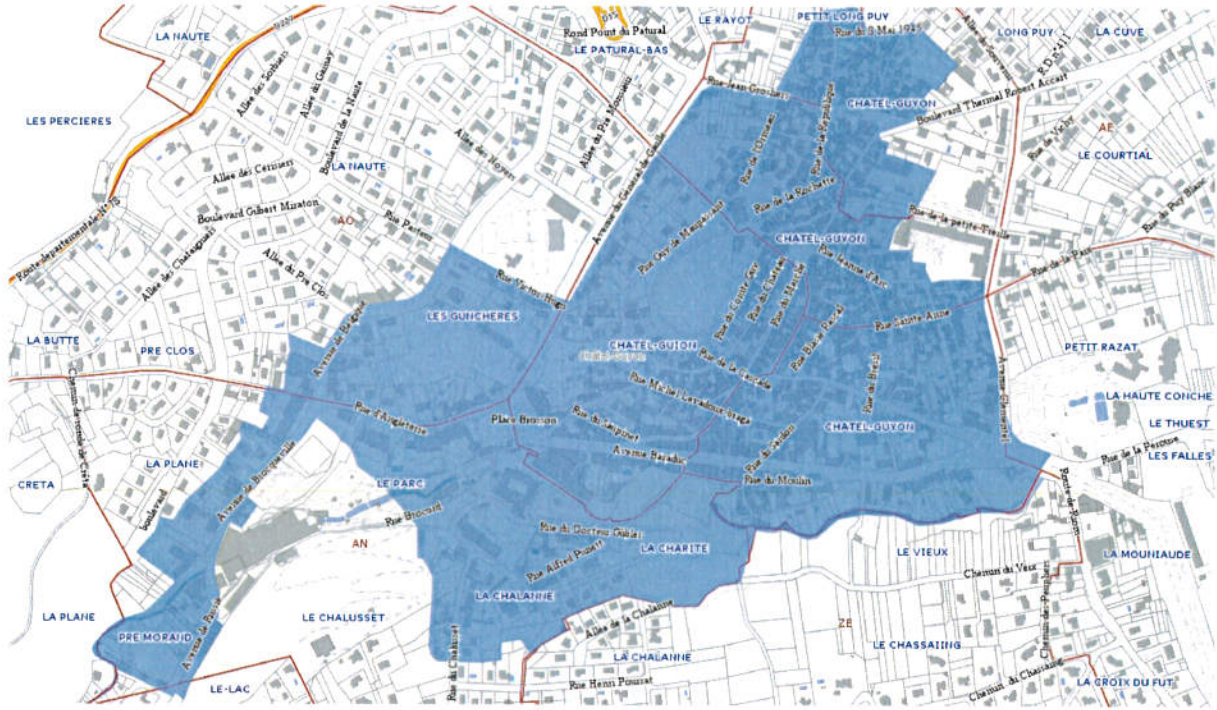
**Le Président**  
  
**Frédéric BONNICHON**



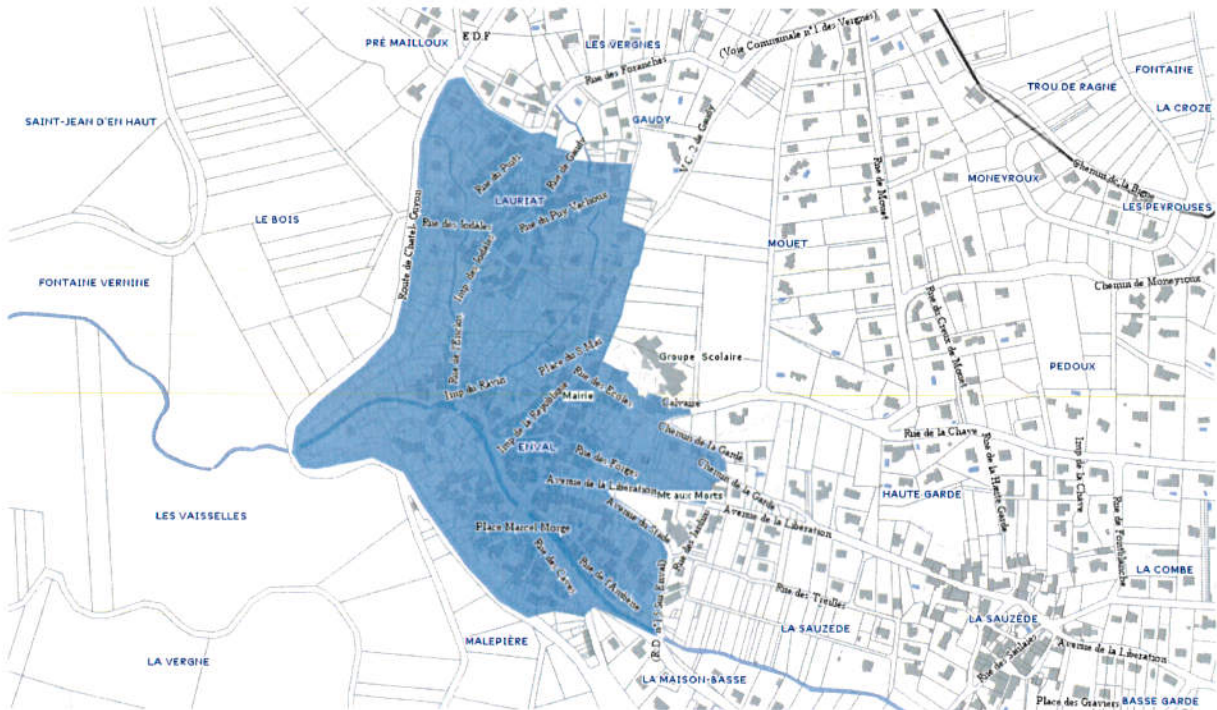
Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20180911-  
DELIB2018091135-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2018  
Date de réception préfecture : 19/09/2018



Châtel Guyon

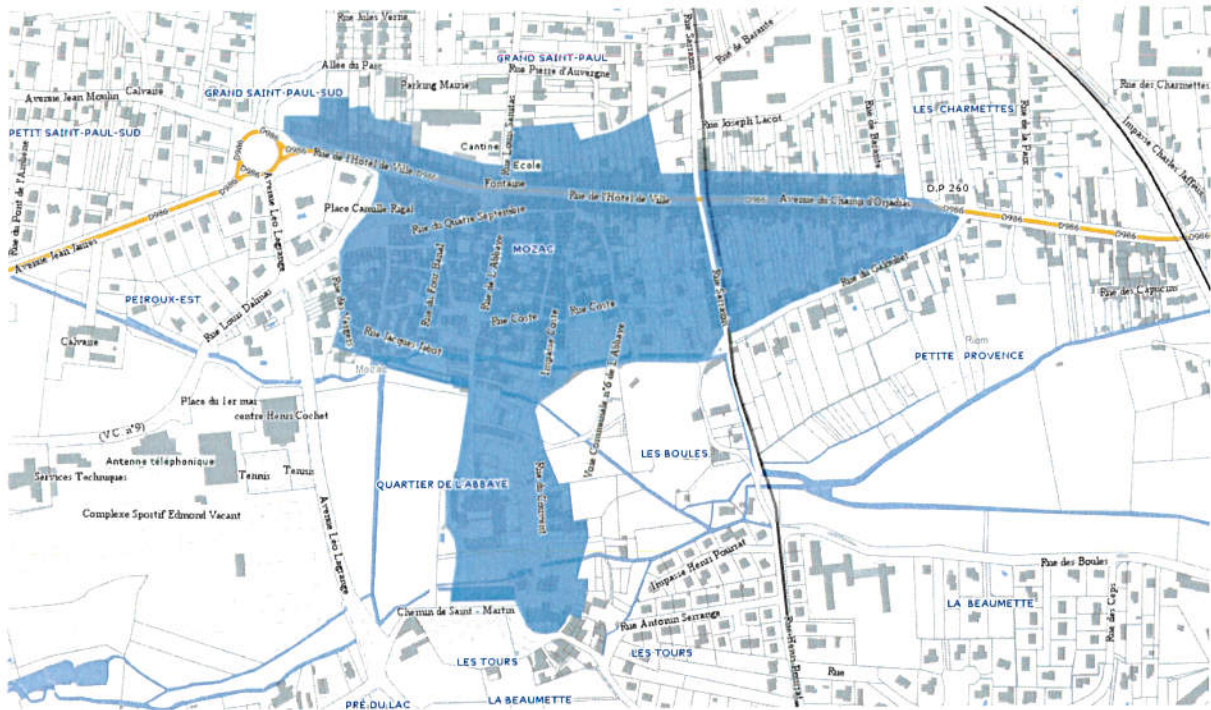


Enval

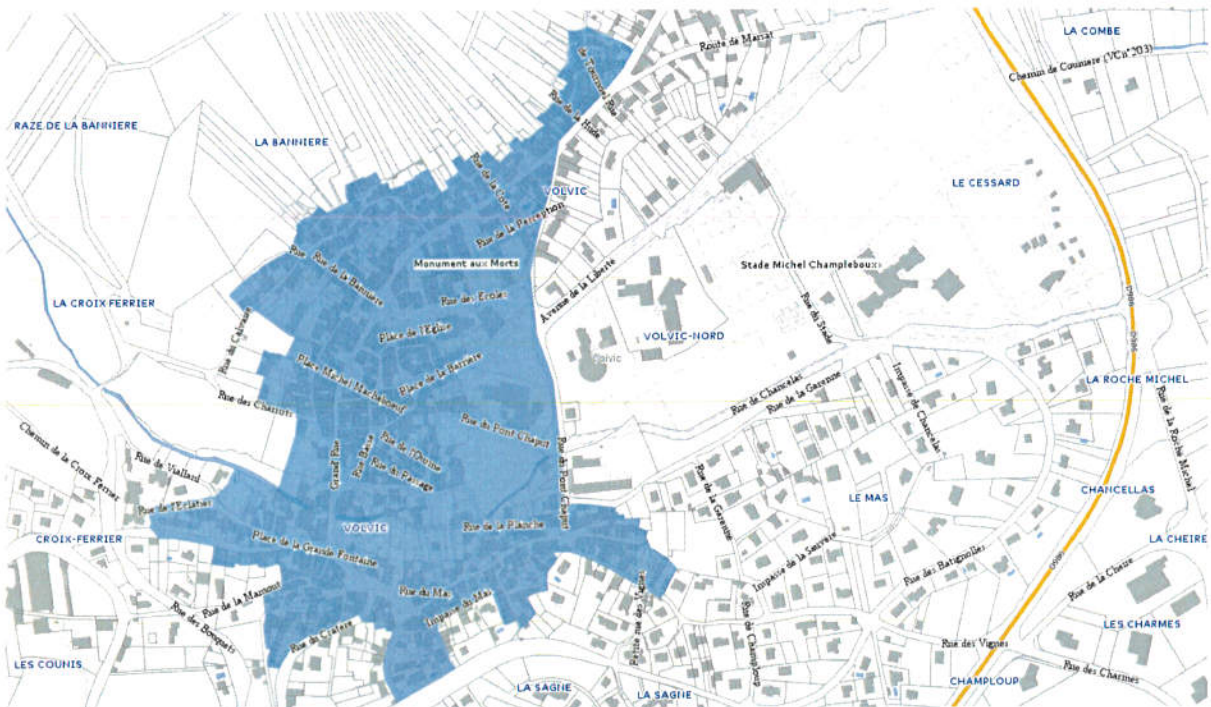




## Mozac

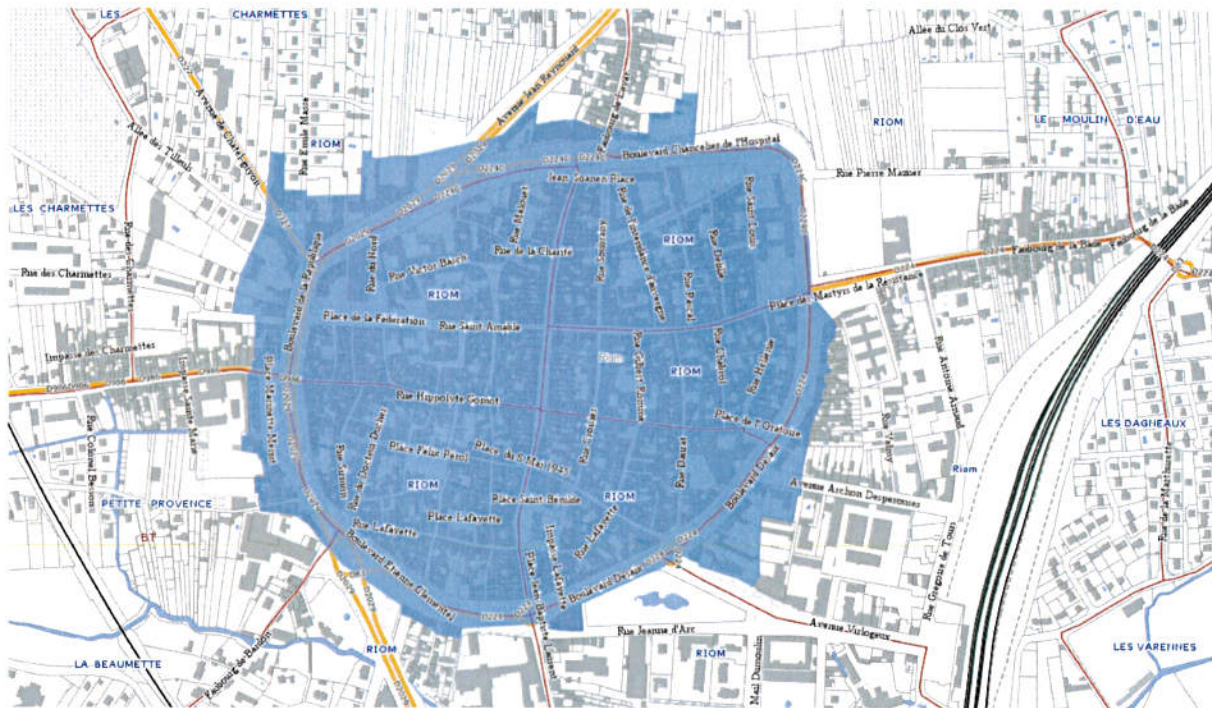


## Volvic

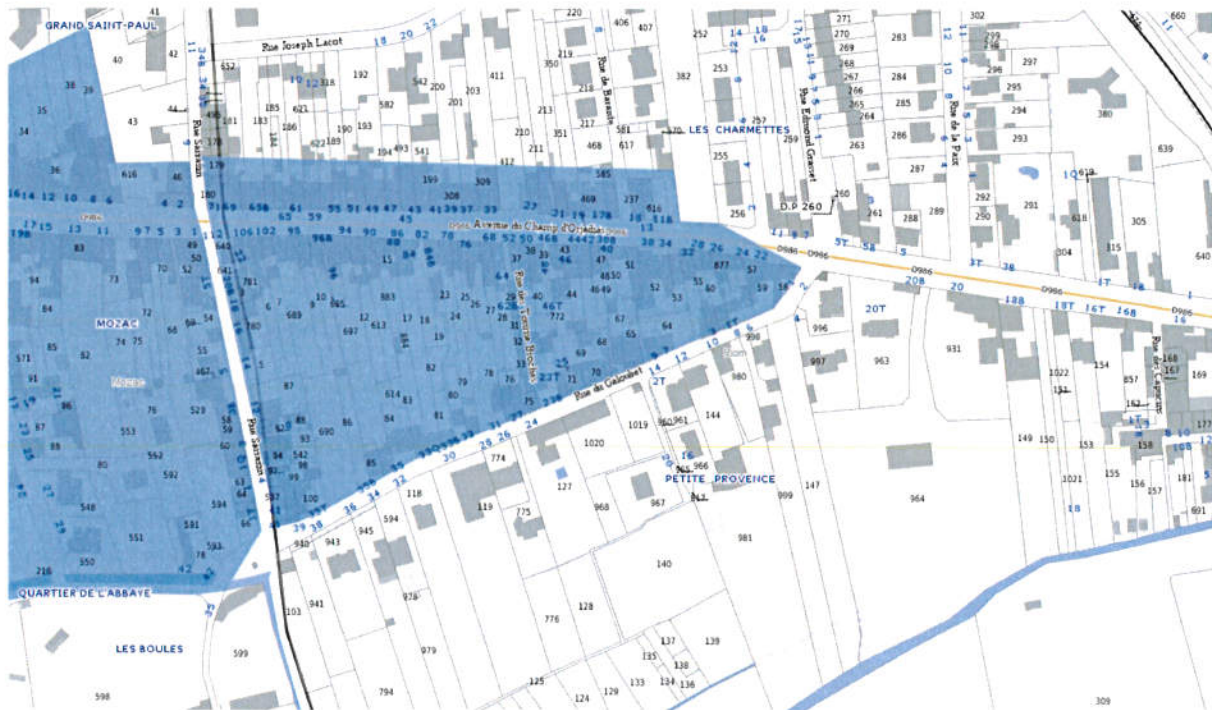




## Riom centre



## Riom prolongement Mozac



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20180911-  
DELIB2018091135-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2018  
Date de réception préfecture : 19/09/2018